

Les Infos de Base

Mercredi 6 juin 2012
volume 15, numéro 23
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 23A du 8 juin 2012. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 11, 12 et entrées en vigueur au 8 juin 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 juin 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 23A du 8 juin 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 22 du 2 juin 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 juin 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 23 mai 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 17 du 25 avril 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 29 mars 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 11 du 23 mai 2012. Les modifications apportées

par L.C. 2012, ch. 1, 2, 5 et entrées en vigueur au 23 mai 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 mai 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 11 du 23 mai 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 mai 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 27 mai 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 27 mai 2012 et contient maintenant 8 728 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 17 décembre 2011.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'Agence du revenu du Québec, L.R.Q., c. **A-7.003**, aa. 14, 30.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. **A-32**, a. 293.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. **A-33.2**, a. 15.6.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 15.
- Loi sur le Barreau*, L.R.Q., c. **B-1**, a. 141.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 16.
- Loi sur le bâtiment*, L.R.Q., c. **B-1.1**, a. 101.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 468.51, 573.3.0.2.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, aa. 17, 33, par. 1°.
- Code des professions*, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 31, 32, 36, 37, 182.1, 182.2, 187.10.1-187.10.7, ann. I.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, aa. 18-25.
- Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 620, 938.0.2.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, aa. 26, 33, par. 2°.
- Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, L.R.Q., c. **C-29**, a. 26.3.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances*, L.R.Q., c. **C-32.1.2**, a. 36.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, L.R.Q., c. **C-37.01**, a. 112.2.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 3°.
- Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, L.R.Q., c. **C-37.02**, a. 105.2.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 4°.
- Loi sur les comptables agréés*, L.R.Q., c. **C-48**, abrogée.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 31.
- Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal*, L.R.Q., c. **C-60.1**, a. 10.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 27.
- Loi sur les coopératives*, L.R.Q., c. **C-67.2**, a. 135.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur les coopératives de services financiers*, L.R.Q., c. **C-67.3**, a. 143.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur le courtage immobilier*, L.R.Q., c. **C-73.2**, a. 3.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. **D-9.2**, a. 59.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 1°.
- Loi sur la fonction publique*, L.R.Q., c. **F-3.1.1**, a. 64.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 5°.
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, L.R.Q., c. **G-1.02**, aa. 23, 146.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur Hydro-Québec*, L.R.Q., c. **H-5**, a. 7.10.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., c. **I-13.3**, a. 284.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis*, L.R.Q., c. **I-14**, a. 330.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur Investissement Québec*, L.R.Q. c. **I-16.0.1**, a. 53.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur les mines*, L.R.Q., c. **M-13.1**, a. 181.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 1°.
- Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, L.R.Q., c. **M-22.1**, a. 21.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 28.
- Loi sur le notariat*, L.R.Q., c. **N-3**, a. 16.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 29.
- Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, L.R.Q., c. **R-15.1**, a. 3.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur les sociétés de transport en commun*, L.R.Q., c. **S-30.01**, a. 101.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 6°.
- Loi sur les sociétés par actions*, L.R.Q., c. **S-31.1**, aa. 433, 435.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 32, par. 2°.
- Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik*, L.R.Q., c. **V-6.1**, aa. 204, 358.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 7°.
- Loi sur les comptables professionnels agréés*, L.Q. **2012, c. 11**.
- Entrée en vigueur de la Loi.*
- Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'aide juridique, [R.R.Q., c. **A-14**, r. 2], aa. 18, 20, 21.

Avis d'augmentation des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique à compter du 1^{er} juin 2012, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 719.

Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels, [R.R.Q., c. **C-19**, r. 2], aa. 2, 3.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 8°.

Règlement sur le permis de psychothérapeute, [R.R.Q., c. **C-26**, D.

527-2012 du 23-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2893], nouveau.

Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société, [R.R.Q., c. C-26, D. 528-2012 du 23-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2897], nouveau.

Règlement sur les animaux en captivité, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 5], a. 65.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 9°.

Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 21], aa. 17, ann. II, III.

Règlement modifiant le Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures, A.M. 2012-018 du 23-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2901, aa. 1-3.

Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des huissiers de justice et sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des huissiers de justice du Québec, [R.R.Q., c. **H-4.1**, r. 6], ann. 4.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 2°.

Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, [R.R.Q., c. **I-13.3**, A.M. 2012 du 10-05-12, (2012) 144 G.O. 2, 2904], nouveau.

Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains, [R.R.Q., c. **M-13.1**, r. 1], aa. 63, 68.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 3°.

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. **R-20**, r. 10.], ann. I, V.

Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, Décision CAS-120004 du 22-03-12 et CAS-120009 du 19-04-12, (2012) 144 G.O. 2, 3031, aa. 1, 2.

Règlement de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, [R.R.Q., c. **R-20**, D. 946-95, (1995) 127 G.O. 2, 3028], a. 62.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 33, par. 4°.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.